

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 590

Artikel: La radio en rouge
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012039>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 590 7 mai 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Victor Ruffly

590

La radio en rouge

La radio romande dans les chiffres rouges. Et le couperet tombe: coupes sombres dans les collaborations extérieures à la «maison», amputations dans les émissions, finalement, sans le dire, un produit différent, offert à la place de l'ancien, sans beaucoup d'égards pour les auditeurs. Nul ne sait si des économies ont été trouvées en «dégraissant» le secteur administratif.

Et gros comme une maison, on voit se profiler la publicité radiophonique, remède à tous les maux financiers. De là, il n'y aura qu'un pas à la radio commerciale. Jusqu'ici, personne, ni à Berne, ni à Lausanne, n'a manifesté son opposition absolue à l'incorporation de la publicité dans les programmes de la radio. C'est donc que l'idée peut faire son chemin, pollution des ondes ou pas.

Juste avant que la décision finale soit prise, sous le signe de la survie des studios, comme de juste, une petite question basement terre à terre: aujourd'hui, la radio émerge aux ressources que la SSR tire des spots télévisés; au cas où la publicité encombrerait les micros, la télévision continuerait-elle à ristourner à la radio la part de la manne qui lui revenait jusqu'ici? Si ce n'est pas le cas, l'introduction de la publicité à la radio ne serait en somme qu'une façon de gonfler le budget de la télévision... Le jeu n'en vaudrait pas la chandelle.

Les génies et les autres

Mâles «réflexions sur le chef», prononcées par G.-A. Chevallaz à Neuchâtel lors du rapport de la division de campagne 2 («in extenso» dans la dernière livraison de «Notre armée de milice», pour les amateurs). Comme d'habitude, le chef du Département militaire fédéral ne recule pas devant

la fresque internationale, passant en quelques phrases d'introduction des «lutttes tribales» aux sociétés collectivistes et à quelques souvenirs d'un voyage en Chine. Et de revenir, en un raccourci saisissant à notre bonne Suisse: «(...) Notre pays se situe aux antipodes de la notion de chef génial et du pouvoir personnel.» D'accord avec l'allergie pour le pouvoir personnel, mais que nous reste-t-il aux antipodes du chef «génial»?

Des juges à recycler

Le conseiller national autonomiste et néanmoins bernois Jean-Claude Crevoisier se préoccupe du recyclage des juges militaires. Tout le monde se réjouira que le sort de cette minorité opprimée soit enfin pris en considération. Dans une question «ordinaire» (une parmi beaucoup d'autres, mais toutes soigneusement documentée), le leader du PSAJ, ayant eu l'occasion d'assister à un procès militaire devant le Tribunal de division 2, pose dès l'abord que «la morale militaire» «pratiquée ce jour-là lui a paru aussi éloignée d'une conception moderne de l'éthique que le lance-pierres peut l'être de la bombe à neutrons». Et de demander au Conseil fédéral: s'il existe un manuel de morale militaire destiné à l'édification des juges; s'il sait de quelle époque date la «doctrine» appliquée en Suisse en cette manière; s'il n'estime pas utile sinon indispensable d'assurer un recyclage permanent des juges militaires confrontés régulièrement à des débats de conscience et obligés de porter sur la morale d'autrui des considérations hautement subjectives et néanmoins lourdes de conséquences; s'il ne croit pas qu'on devrait plutôt faire intervenir, dans les procès d'objecteurs, des spécialistes aptes à discuter des questions de morale au même titre que l'on fait appel à l'occasion à des experts en psychiatrie. On attend avec intérêt la réponse de l'exécutif central, dûment mis au parfum par les spécialistes du DMF.